Envoyé en préfecture le 10/02/2023
Reçu en préfecture le 10/02/2023
Publié le 08/09/2023
ID : 038-213803489-20230131-2023_015-DE

Ruy-Montceau

# COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2023

Paraphe

## DELIBERATION N°2023_015

## ADHESION A L'ASSURANCE STATUTAIRE DU CDG

L'an deux-mil-vingt-trois, le trente-et-un du mois de janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 27 Date de la convocation : 25 janvier 2023

Quorum : 14

***Présents :*** *Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Mireille BARBIER, Enguerrand BONNAS, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Véronique REBOUL, Virginie MARIN (à partir du point n°3 de l'ordre du jour), Sandrine CHAVENT, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Jean-Marc SAÏNO.*

***Excusés :*** *Karine PLATEAU (pouvoir à Eric SCHULZ), Aristide RICCIARDONE (pouvoir à Jean-Luc VERJAT), Olivier MARIE-CLAIRE (pouvoir à Madelaine HANUS), Didier de BELVAL (pouvoir à Enguerrand BONNAS), Elisabeth SKRZYPCZAK (pouvoir à Christine GAGET), Elidia BERENFELD (pouvoir à Sandrine CHAVENT).*

**Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir :** : 27

**Secrétaire de séance :** *Christine GAGET*

Du fait de la décision unilatérale de l'assureur précédent de mettre un terme de manière prématurée au contrat groupe d'assurance statutaire, le CDG38 a été contraint d'organiser sur un calendrier très serré un appel d'offres, afin de proposer une couverture en matière de risques statutaires à compter du 1er janvier 2023.

Ce contrat couvre les accidents de travail / maladies professionnelles, la maladie ordinaire, les temps partiels thérapeutiques, les longues maladies / maladies longue durée, les disponibilités d'office, les maternités / paternités / adoptions, les décès.

Avec une franchise de 20 jours, les taux de cotisation sont de 9.30% pour les agents CNRACL et de 1.15% pour les agents IRCANTEC.



Publié le : 23/06/2025 15:41 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33265

Envoyé en préfecture le 10/02/2023
Reçu en préfecture le 10/02/2023
Publié le 08/09/2023
ID : 038-213803489-20230131-2023_015-DE

**Entendu le rapport du Maire,**
**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**
**DECIDE d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le CDG38 à**
**compter du 01/01/2023 et jusqu'au 31 décembre 2026.**
**Autorise le Maire à signer tous documents afférents.**

Paraphe

Ainsi fait et délibéré en séance, le 9 février 2023

Le Maire, Denis GIRAUD

MAIRIE de RUY-MONTCEAU (Isère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

**Conseil municipal de Ruy-Montceau _ Séance du 31 janvier 2023**
**Délibération n°2023_015**

Publié le : 23/06/2025 15:41 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33265